



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1293**

Séance publique du

19 novembre 2012

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121119-23488- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/12
Date de réception : jeudi 22 novembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : AVENUE GEORGES BRASSENS - PROLONGEMENT DU COMPROMIS DE VENTE
A LA SOCIETE PRAXIS DES PARCELLES DR N°255 ET DR N°302**

Le 19/11/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 13/11/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick DECARA à M. Christian LOUIT, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Robert FOUQUET à Mme Arlette OLLIVIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Fleur SKRIVAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19/11/12

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

-

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AVENUE GEORGES BRASSENS - PROLONGEMENT DU COMPROMIS DE VENTE
A LA SOCIETE PRAXIS DES PARCELLES DR N°255 ET DR N°302 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal par délibération n° 2010.1320 du 16 décembre 2010 a décidé la cession à la Société PRAXIS IMMOBILIER, avenue Georges Brassens de deux parcelles cadastrées section DR n° 255 et 302 pour une surface globale de 3553 m².

Le prix de cession était fixé à 900 000 €.

Le compromis correspondant a été signé le 6 mai 2011 avec pour clause suspensive la délivrance d'un permis de construire définitif.

La Société PRAXIS IMMOBILIER a réglé ce même jour un acompte de 20% soit 180 000 €.

Suite à de récentes études hydrauliques complémentaires, il s'avère que l'aménagement de ce terrain est conditionné, comme pour les parcelles situées de l'autre côté de la RD 96 cadastrées section EA n° EA n° 457 à 464 acquises par la SACOGIVA, par la mise en œuvre de travaux par la Ville qui ne permettent pas de délivrer de permis de construire avant un délai de 2 ans.

La Société PRAXIS IMMOBILIER souhaite poursuivre l'aménagement de ces parcelles et a sollicité la prolongation des conditions suspensives pour deux années.

Je vous propose de répondre favorablement à la demande de la Société PRAXIS IMMOBILIER

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la prorogation pour une période de deux années du compromis de vente pour la cession des parcelles cadastrées section DR n° 255 et 302 à la Société PRAXIS IMMOBILIER.

- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tout document afférent à ce dossier.

**2012.1293 - AVENUE GEORGES BRASSENS - PROLONGEMENT DU COMPROMIS DE
VENTE A LA SOCIETE PRAXIS DES PARCELLES DR N°255 ET DR N°302**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**